



PREMESQUES

Canton d'Armentières

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

FEVRIER 1990



PRESENTATION

Prémesques est une petite commune de la première couronne verte de Lille. Comptant 1416 habitants en 1982, elle a connu une croissance rapide qui a porté le nombre de ses habitants à 1820 aujourd'hui.

Outre quelques fermes isolés, le village est urbanisé autour de trois pôles :

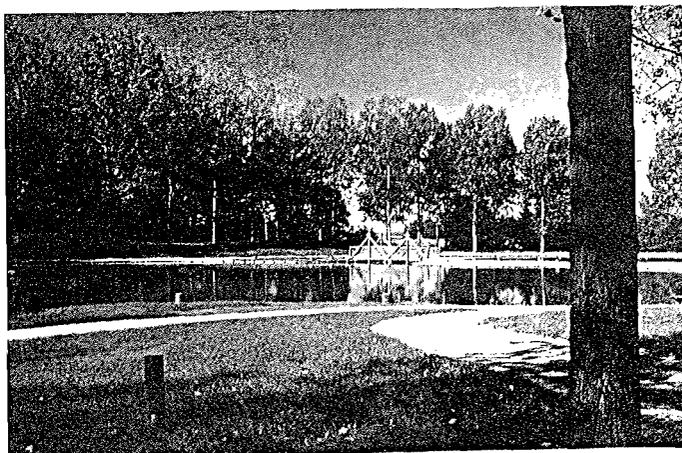
- Le centre traditionnel avec la Mairie et l'Eglise sur la place publique. Autour de ce noyau se sont implantés à partir de 1977 plusieurs lotissements et les équipements répondant à l'attente d'une nouvelle population jeune qui travaille dans les villes voisines mais souhaite organiser ses loisirs dans un cadre rural et verdoyant, loin des nuisances urbaines.



Etat du bourg avant la construction des lotissements (échelle : 1/5000).

- Le quartier Wez Macquart qui s'est développé autour du carrefour de la D.36 et de la D.933.
- La rue Gabriel Péri le long de laquelle s'égrainent quelques maisons et un centre de formation E.D.F.
- La cité de la Collerie , sorte de faubourg de Pérenchies complètement isolé du bourg de Prêmesques. La proximité de Pérenchies (usine Agache) et la présence d'un environnement végétal de qualité ont suscité la construction de maisons individuelles.

Le site a encouragé l'implantation des terrains de sports et, tout récemment, d'une zone de loisirs qui une fois ouverte au public exercera une attraction bien au delà des frontières communales.



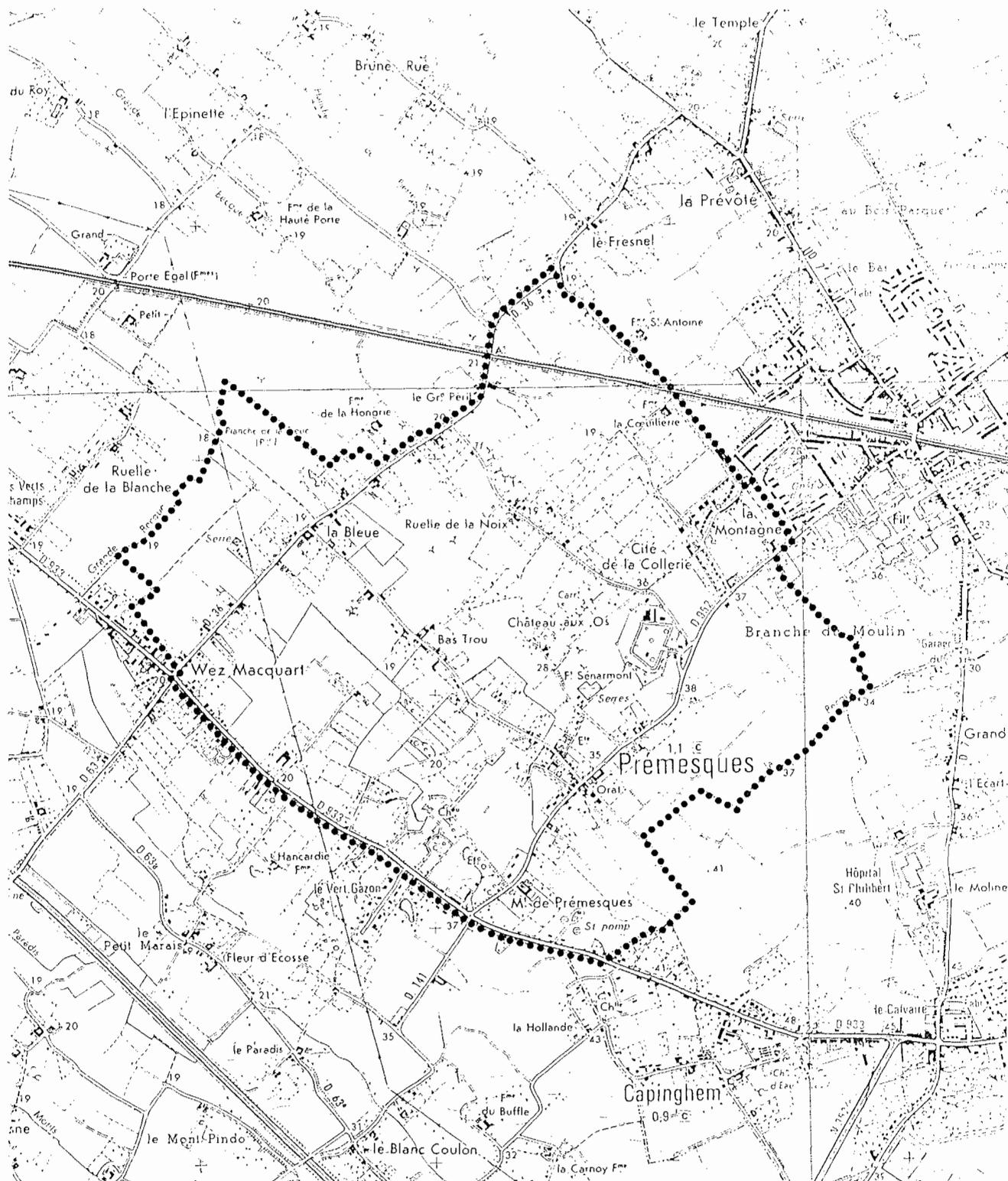
Afin de poursuivre, les efforts déjà bien engagés en matière d'amélioration du cadre de vie, la Municipalité se propose d'entreprendre un ensemble d'actions portant sur :

- le centre du bourg
- les abords de la zone de loisirs et de sports
- les liaisons entre le centre et la zone de loisirs et de sports
- les axes de liaisons intercommunales

De manière à faire participer la population à l'amélioration de son environnement deux actions d'information et de sensibilisation peuvent être menées :

- la présentation publique des projets d'aménagement à l'occasion d'une fête communale par exemple.
- l'organisation dans l'école d'ateliers portant sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage. Ces ateliers sont animés par l'équipe de "l'Ecole des Passemurailles" du C.A.U.E. à la demande des enseignants.

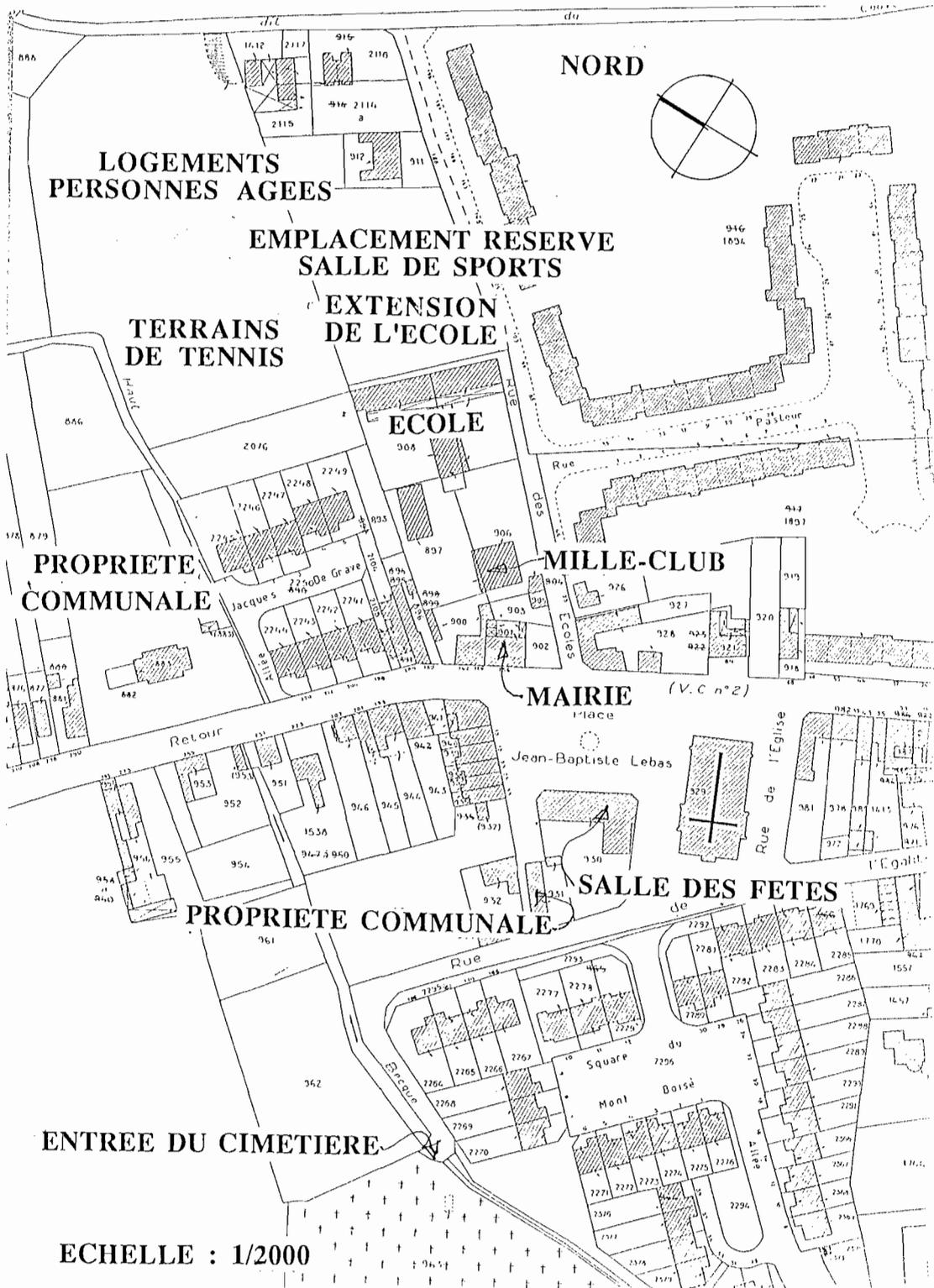
TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25000

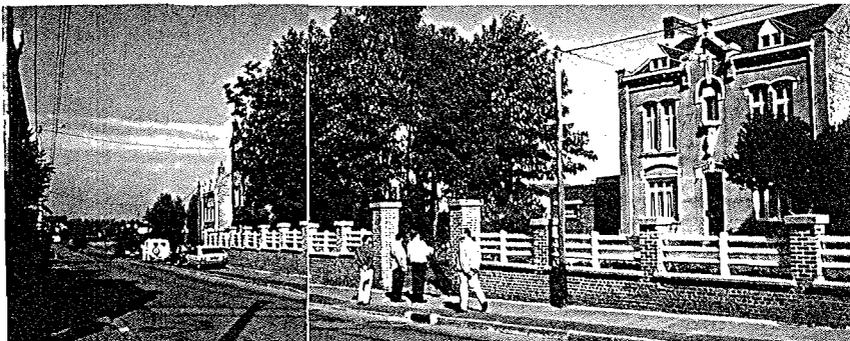
LE CENTRE DU BOURG

Le centre du bourg regroupe, autour de la place publique la mairie, l'église, la salle des fêtes et un peu plus loin au sud-ouest le cimetière, au nord l'école, le mille-club, les terrains de tennis et un ensemble de logements pour personnes âgées.



A l'intérieur de ce périmètre, la commune possède encore trois propriétés dont l'aménagement permettra de compléter le programme d'équipements publics.

- dans la maison jouxtant la salle des fêtes, des salles de réunion pour les associations pourront être aménagées.
- dans la propriété contiguë aux terrains de tennis pourrait être installée une nouvelle mairie en remplacement de la mairie actuelle dont les locaux sont devenus exigus.

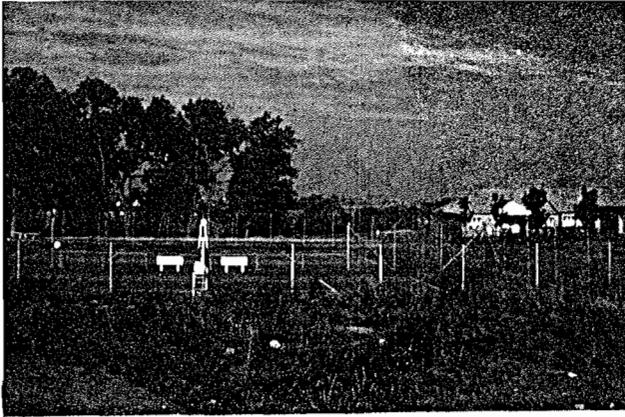


- le terrain qui prolonge l'école permet une extension aujourd'hui en cours. Par ailleurs les enseignants projettent de réaliser une fresque dans la cour d'école. Enfin, le terrain permettrait éventuellement la construction d'une salle de sports.

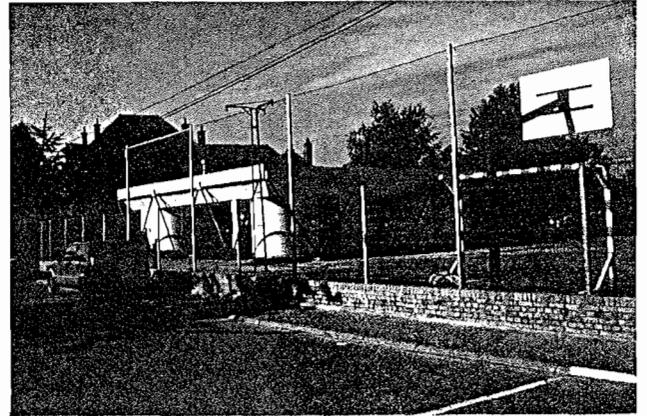
Il importe que l'ensemble de ces projets s'intègre dans un plan général qui organise les relations des espaces entre eux de telle sorte que les différents bâtiments ne soient pas inscrits à l'intérieur d'une parcelle aux limites bien définies mais qu'ils appartiennent à un vaste espace public qui incite à la promenade et aux relations conviviales entre les habitants. Le schéma général visera donc à développer et à mettre en valeur les cheminements piétonniers entre les divers espaces centraux.

La plantation de végétaux adaptés, la mise en place d'un mobilier urbain homogène et cohérent, le choix d'un profilage et d'un revêtement de sol compatibles avec les fonctions du site permettront de créer un centre important à l'échelle du développement actuel de la commune, un lieu vaste et attractif favorisant les échanges et les rencontres entre les habitants de tous âges.





Les terrains de tennis



Le Mille-club

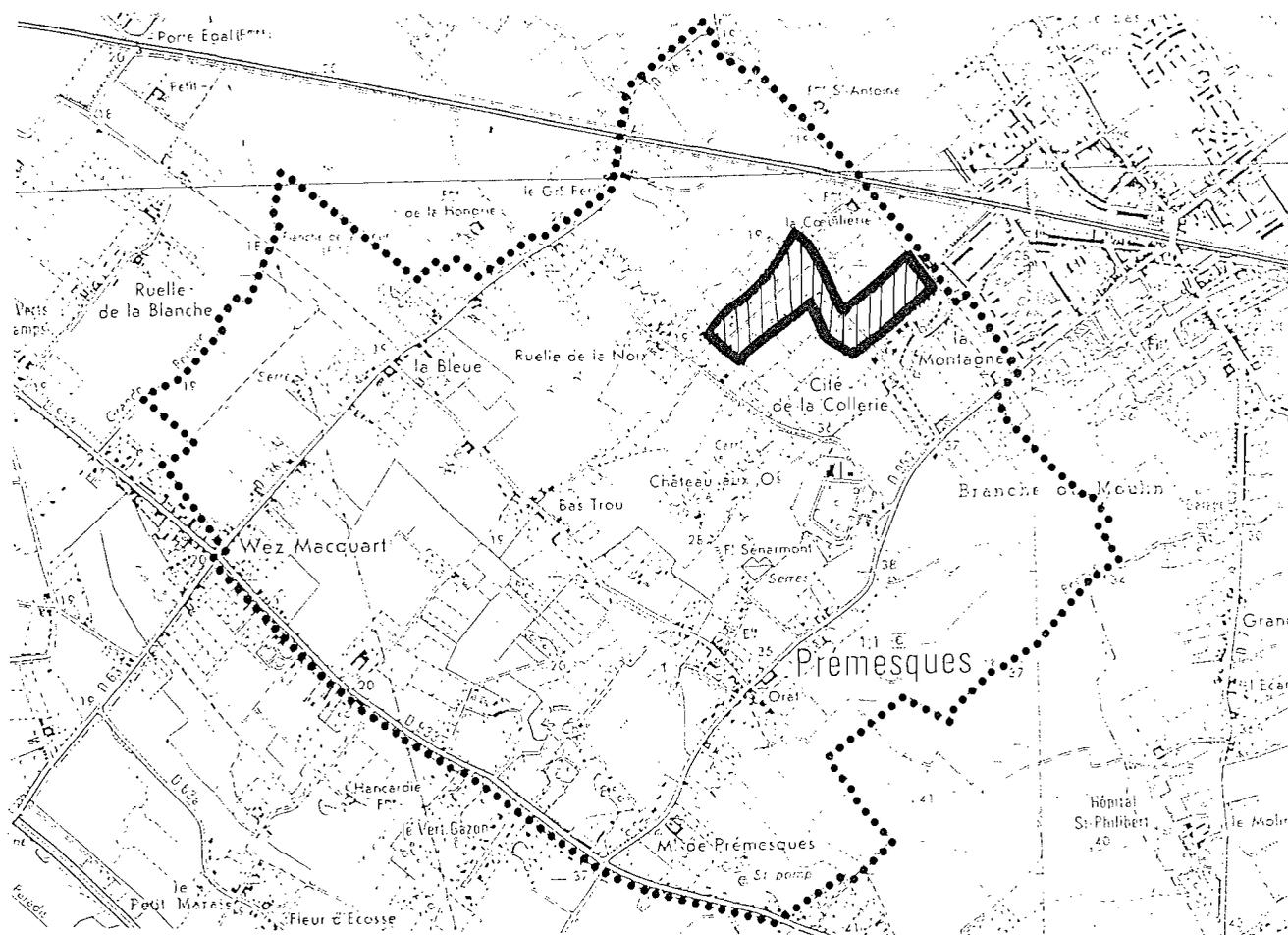
Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra à la Municipalité de définir les différentes étapes dans la mise en oeuvre du projet et de réaliser les aménagements progressivement en fonction de ses possibilités budgétaires et des opportunités qui se présenteront (canalisations d'eau à refaire dans la rue du Retour, par exemple).

LES ABORDS DE LA ZONE DE LOISIRS ET DE SPORTS

La zone de loisirs, organisée à partir de 9 ha de bois autour d'un plan d'eau, et complétée par un ensemble de terrains de sports de 4 ha risque d'attirer bon nombre de promeneurs et de sportifs.

Les aménagements des abords immédiats de la zone ne sont cependant pas à l'échelle de l'équipement lui-même et mériteraient, ainsi que les rues d'accès (en particulier la rue de la Coeuillerie) d'être valorisés.

L'aménagement d'un terrain d'un hectare jouxtant la base de loisirs permettrait peut être le désenclavement du site. Le terrain est actuellement en friche, bien que loué à un agriculteur car il est médiocre pour la culture.



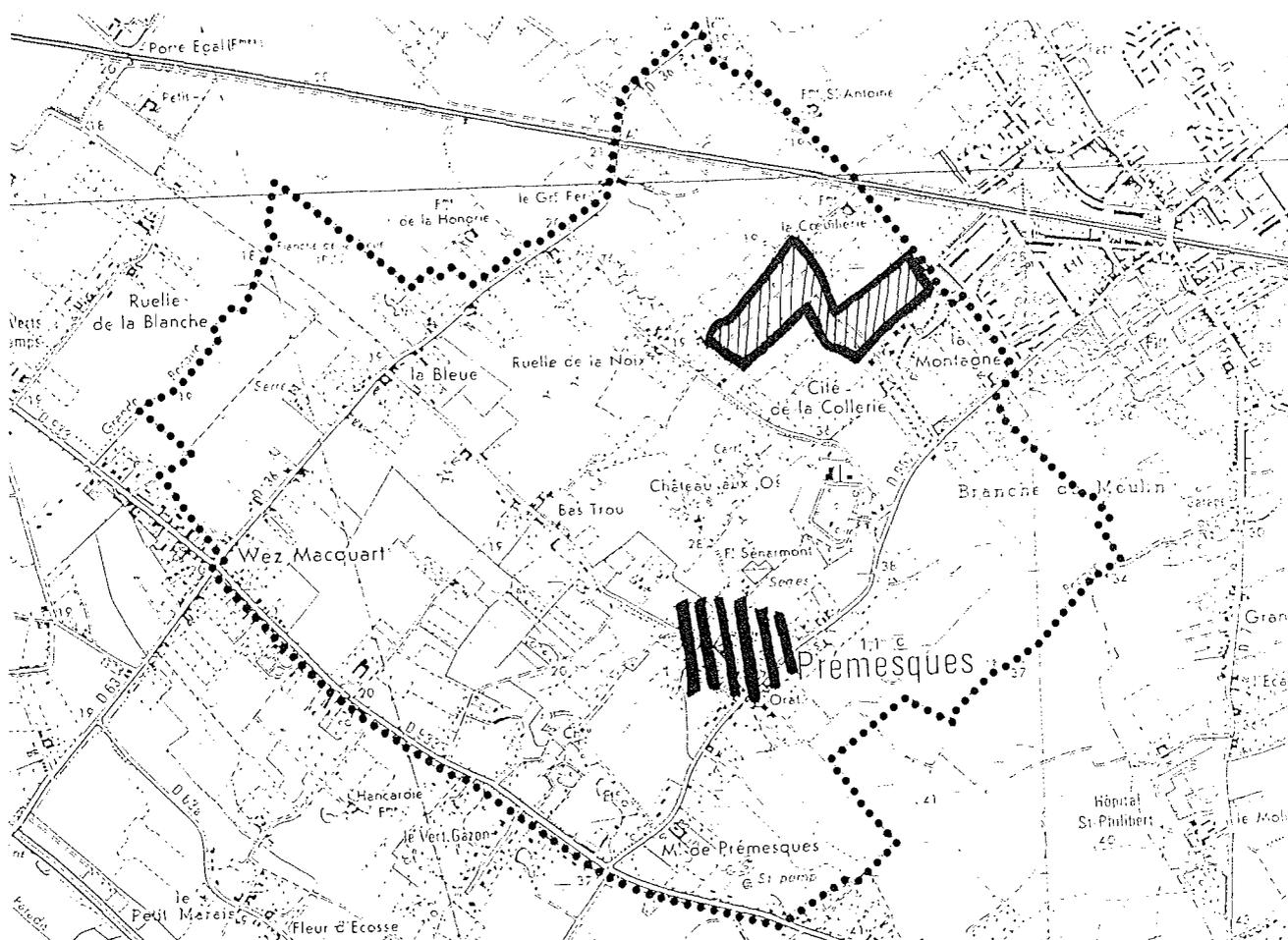
Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra à la Municipalité de poursuivre rapidement l'aménagement d'un équipement de qualité en améliorant ses entrées. Il devra aussi lui permettre d'apprécier la nécessité d'inclure le terrain en friche au projet.

LES LIAISONS ENTRE LE CENTRE ET LA ZONE DE LOISIRS ET DE SPORTS

La proximité de la zone de loisirs et de sports représente un avantage inestimable pour les habitants de Prêmesques à condition qu'ils puissent avoir accès au site de façon privilégiée, c'est-à-dire sans devoir recourir à l'usage de l'automobile.

Cet avantage est appréciable pour les adultes mais aussi surtout pour les enfants qui bénéficient alors d'une large autonomie dans l'organisation de leurs loisirs et pour les élèves de l'école qui peuvent, accompagnés de leurs enseignants, accéder facilement à la zone.

Des chemins ruraux assurant la liaison entre les différents secteurs du village existaient autrefois mais ils ont pour certains disparu aujourd'hui.



La mise en place d'un schéma de promenade accompagné d'esquisses d'aménagement présentant un cheminement ponctué d'événements paysagers et de haltes pour les promeneurs permettra à la Municipalité de réserver au Plan d'Occupation des Sols les terrains nécessaires au projet et d'entreprendre progressivement sa réalisation.

La départementale 933 constitue la limite sud-ouest de la commune. Elle est particulièrement dangereuse et pose des problèmes de sécurité dans toute la traversée de La Chapelle d'Armentières (cf. étude de sécurité).

Une étude paysagère sur cet axe, en collaboration avec les services de l'Équipement, permettrait de signaler les entrées de la commune venant de La Chapelle, au carrefour de Wez-Macquart, et venant de Capinghem, au carrefour avec la D. 952. La création de "portes végétales" inciterait les automobilistes à ralentir et devrait permettre de résoudre les problèmes de stationnement irrégulier face au café situé à Wez-Macquart.

La nécessité de prévoir le passage des convois exceptionnels sur cet axe rend cependant les aménagements de sécurité délicats puisque la voie doit garder une largeur importante.

Une large concertation avec les communes voisines est nécessaire pour mener à bien le projet. La commune de La Chapelle d'Armentières est elle-même engagée dans une démarche d'amélioration du cadre de vie, ce qui devrait faciliter une réalisation cohérente des travaux sur la D.933.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur les trois départementales permettra à la Municipalité d'engager rapidement des travaux sur des sites importants pour l'image de marque de la commune et de saisir les opportunités qui se présenteront en matière d'aménagement de sécurité.